

C'est quoi une succession ?

Est-ce que je peux décider qui va hériter après mon décès

- de mes biens,
- de mes comptes
- et de mes affaires ?

C'est quoi une succession ? Qui sont les héritiers?

Chacun a **des biens**, des choses qui sont à lui.

Par exemple :

- des choses dans son logement,
- un compte en banque,
- de l'argent,
- un appartement ou une maison,
- un vélo ou une voiture,
- et d'autres choses.

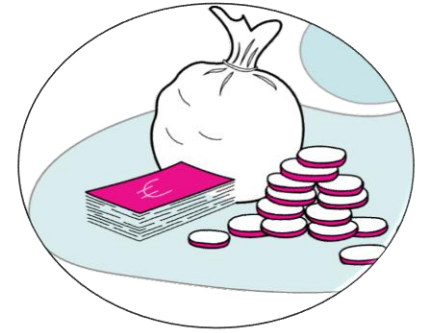


Les biens ce sont les objets que l'on achète ou que l'on reçoit.



Parfois on laisse aussi **des dettes**.

Des dettes c'est quand on doit payer de l'argent à quelqu'un ou à la banque.



Chacun laisse des biens après sa mort.

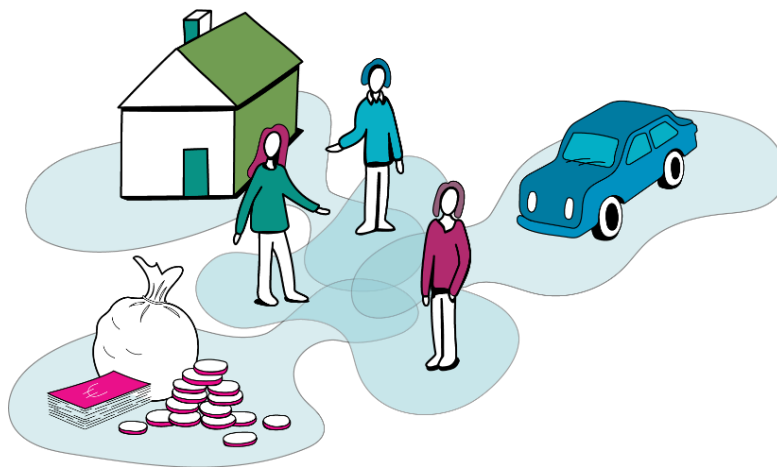
Moi aussi, je laisserai des biens après ma mort.

La succession

ce sont les biens d'une personne après sa mort.

On appelle ça aussi l'héritage.

Celui qui reçoit les biens s'appelle **l'héritier**.



La loi sur les successions.

La loi décide qui sont les héritiers.

Les héritiers sont les personnes qui vont recevoir les biens de la personne après sa mort.

Si je ne fais pas de testament, la loi décide qui va recevoir mes biens. Mes biens vont être hérités par les personnes de ma famille.



Pour chacun c'est différent, chacun a une famille différente.

Il y a un ordre pour recevoir l'héritage d'une personne qui est morte. C'est d'abord :

- 1) les enfants de la personne,
- 2) puis le mari ou la femme avec qui elle est mariée,
- 3) puis les parents, les frères et les sœurs,
- 4) puis les neveux et les nièces.

Ce sont les enfants des frères et des sœurs.

- 5) et enfin les oncles, les tantes, les cousins et les cousines.
- 6) l'Etat belge si la personne qui est morte n'a pas de famille.

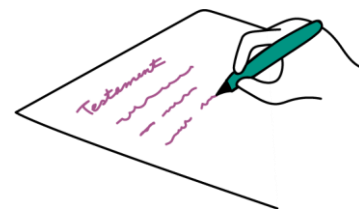


Est-ce que je peux choisir d'autres héritiers, pas ceux que la loi prévoit ?

A ma mort,
si je veux donner mes biens à d'autres personnes,
pas à celles que la loi décide, c'est possible.

Par exemple je peux donner mes biens à :

- une amie,
- un seul de mes cousins,
- une association,
- ou d'autres personnes.



J'ai le droit de faire ça
mais je dois l'écrire dans un document.
Ce document s'appelle un **testament**.

**Un testament c'est décider
à qui on donne ses biens après sa mort.**

Quand je fais un testament,
je peux encore garder mes biens pendant toute ma vie,
ça ne change rien pour moi,
pendant ma vie.

Le testament ne sera utilisé qu'après ma mort.



Comment faire un testament ?

Pour faire un testament,
Il faut savoir à qui on veut donner ses biens après sa mort.
il faut aussi respecter certaines règles.
Je peux en parler à un **notaire**.
Quelqu'un peut venir avec moi.

Il y a 2 sortes de testaments :

- celui qui est écrit et signé par la personne.

Il faut aussi écrire la date.

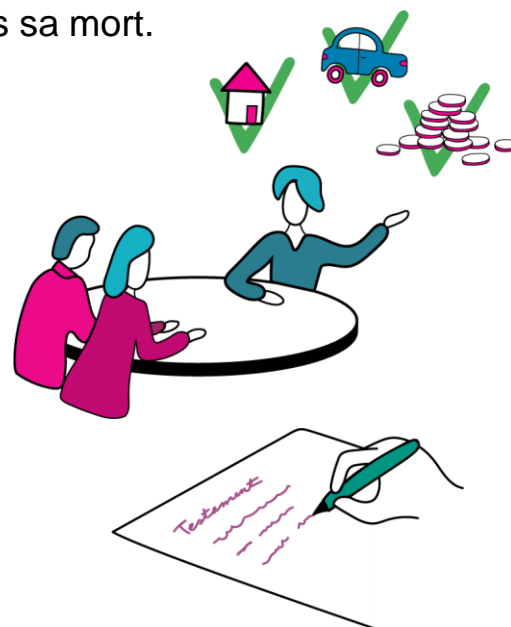
Ça s'appelle un **testament olographe**.

On peut demander l'avis d'un notaire.

Le notaire pourra dire si le testament est bien écrit et clair.

- celui qui est écrit par le notaire.

Ça s'appelle un **testament notarié**.



Et si je change d'avis ?

Si je change d'avis, je peux toujours modifier mon testament.

Je peux faire un nouveau testament.

Le nouveau testament remplacera l'ancien testament.



Si une personne a un administrateur de biens ?

L'administrateur de biens aide la personne qui a des difficultés pour s'occuper de son argent et de ses papiers.

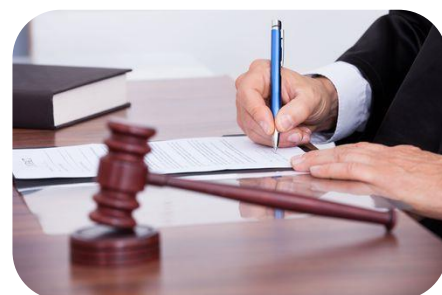
L'administrateur paye les factures et signe les papiers importants.

Pour décider des choses importantes, il faut demander une autorisation spéciale au juge. par exemple acheter une maison.

Un testament c'est important, il faut donc d'abord demander l'autorisation au juge.

Le juge va vérifier certaines choses pour pouvoir faire le testament :

- que la personne choisit elle-même, et que personne d'autre ne décide à sa place.
- que la personne sait ce qu'elle veut, et qu'elle sait à qui elle veut donner ses biens.



Si le juge vérifie bien ces choses-là, il autorise la personne à faire son testament.

La personne fera son testament chez le notaire.

La personne dira ce qu'elle veut au notaire.

Elle dira au notaire qui va hériter de ses biens après sa mort.

Le notaire écrit le testament.

La personne signe avec le notaire.



C'est quoi les taxes de succession ?

Des taxes c'est quand on paye de l'argent à l'Etat.
Celui qui reçoit une succession va payer des taxes.
On appelle ces taxes **les droits de succession**.

Si l'héritier est de la famille proche,
il va payer un peu de taxes.
Si il est de la famille éloignée,
il va payer plus de taxes.

Si c'est un ami,
il va payer plus de taxes encore.

Si c'est une association,
elle va payer moins de taxes,
car elle a des réductions.



Vous avez d'autres questions ?

Vous pouvez contacter un notaire ou un avocat.
Vous pouvez aussi contacter la Fondation Portray.

Ce document a été écrit en 2023 par

La Fondation Portray

Fondation d'utilité publique

RPM 0.877.691.335

Tel : 02 534 00 38

mail : secretariat@fondation-portray.be



FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

| HANDICAP | PRÉVOYANCE | SOLIDARITÉ | APRÈS-PARENT |

www.fondation-portray.be

Ce document vous a été utile ?

Partagez-le et soutenez la Fondation Portray

par un versement au compte IBAN : BE60 0682 4119 4870 BIC : GKCCBEBB

Attestation fiscale délivrée pour tout don de 40 € et plus

